Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 10 août 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : **Énergir et les intervenants**

Objet : **Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à compter du 1er octobre 2022**
Dossier de la Régie : R-4177-2021 Phase 2

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra l'audience relative à la phase 2 du dossier mentionné en objet du **7 au 12 septembre 2022 à compter de 9h00**, **par visioconférence avec l'application Microsoft Teams**. Les participants sont invités à se joindre à l'audience à compter de 8h30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement. Les coordonnées de connexion pour cette audience seront transmises ultérieurement.

La Régie entendra, en premier lieu, les témoins d'Énergir. Par la suite, elle entendra ceux des intervenants par ordre alphabétique. Les argumentations finales seront entendues à la fin de l'audience.

La Régie demande à Énergir d'indiquer la liste des panels en précisant, pour chacun d'eux, les enjeux qui seront traités, la liste des témoins prévus et la durée des présentations. Elle souhaite également connaître le temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins de chacun des intervenants.

La Régie demande également aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve;
- la liste des témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins d'Énergir et chacun des autres intervenants, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour l'argumentation;

Place Victoria, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

La Régie demande également aux participants de lui indiquer s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience et, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

Également, la plateforme Teams permet l'usage de petites salles virtuelles d'équipes qui peuvent être utilisées par les participants durant les pauses. Afin de permettre à la Régie de créer ces salles en temps opportun préalablement à l'audience, elle demande à tous les participants de bien vouloir lui indiquer leurs besoins à cet égard avec les autres informations requises aux fins de la planification de l'audience.

La Régie précise par ailleurs que ces salles ne peuvent être utilisées aux fins de consultation entre les membres d'un panel de témoins durant leur témoignage. En effet, la Régie a constaté, à l'usage, que ce type de consultations s'est avéré trop long et fastidieux pour la gestion de l'audience. Ainsi, il est souhaitable que les membres d'un même panel de témoins se réunissent physiquement dans une même salle afin qu'ils puissent se consulter de la même manière qu'ils le feraient lors d'une audience en présentiel.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le 23 août 2022** pour Énergir et **le 26 août 2022** pour les intervenants.

En dernier lieu, la Régie invite les participants à concentrer la présentation orale de leur preuve écrite pour en souligner les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend aussi à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de pallier les imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience par visioconférence.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl